

NEUVIÈME ANNÉE. VOLUME XVIII No 24

Samedi 12 Decembre 1891.

La
SEMAINE RELIGIEUSE

DE
MONTREAL

Publiée avec l'approbation de Mgr l'archevêque
de Montréal.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Un an : \$1.00, payable d'avance. Le No 2c.

ADMINISTRATION

A l'Archevêché de Montréal. Boite 1448, B. P.



Imp. de la SEMAINE RELIGIEUSE, 191 et 193, rue St-Urbain.

IMPRIMERIE ANT. ROBERT

Livres, Factums, Pamphlets, En-Tetes de Compte,
Cartes d'affaire, Lettres Funéraires, etc.

SPÉCIALITE : Ouvrages pour fabriques, collèges, couvents, souvenirs d'or
dination, images funéraires, etc. Exécutés promptement et à bas prix.

191 et 193, RUE ST-URBAIN, MONTREAL.

B. E. MCGALE

PHARMACIEN

2123 Rue Notre - Dame 2123
MONTREAL.

Le dimanche :

De 1 heure à 2 heures P. M.

" 5 " à 6 " "
" 8.30 à 9.30 "

VIGNOBLES CANADIENS

Comte d'Essex Ont.

ERNEST GIRARDOT & CIE., Propriétaires.

Vin de Messe approuvé par Son Eminence le Cardinal Taschereau par
Mgr Fabre et les autres évêques du Canada, employé dans presque tous les
Evêchés de la puissance et aussi dans presque tous les collèges de la Pro-
vince de Québec. Vin de Table de première qualité.

Satisfaction garantie. Nous expédions directement de nos caves. Pour
prix et autres information s'adresser à

ERNEST GIRARDOT & CIE.
SANDWICH, ONT.

NOTE — Nos vins se conservent parfaitement en barriques.

CLOCHES POUR EGLISES

MEARS & STAINBANK,

Etablis en 1570

FONDERIE de CLOCHES de WHITECHAPEL (Londres Ang^s)

MENEELY & CIE

ETABLIS EN 1826.

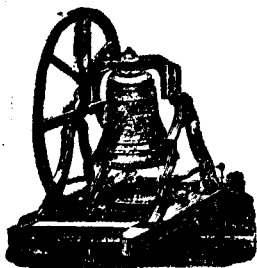
WEST TROY N. Y.

HUGH RUSSEL,

Agent.

43 RUE ST-FRANCOIS-XAVIER, - MONTREAL.

Prix donnés sur demande pour cloches délivrées soit à Montréal, soit à
gare de chemin de fer ou au quai de bateau à vapeur le plus près.



ADOLPHE PERRAULT

RELIEUR, Etc.

No 15 RUE ST-VINCENT - MONTREAL

Vis-à-vis Messrs J. B. Rolland & Fils.

M. Perrault se charge d'exécuter sous le plus court délai et d'une manière satisfaisante toutes commandes d'ouvrage tel que :

Reliure, Réglage, etc. Prix modérés.

QUERY FRERES

ARTISTES-PHOTOGRAPHES

EMPLOYÉS PENDANT DE LONGUES ANNÉES A LA MAISON NOTMAN
No 10, RUE ST-LAMBERT.

Conditions spéciales pour le clergé et les communautés religieuses.

RESSORTS DE PORTE PNEUMATIQUES

Fermant toujours les portes et sans bruit. TRINGLES en FEUTRE ou en CAOUTCHOUC à l'épreuve de l'air froid. COUTELLERIE, ARGENTERIE, FERRONNERIE de toute sorte chez

L. J. A. SURVEYER, 6, rue St-Laurent, Montréal.

CHARLES A. BRIGGS

CHAPELIER et MANCHONNIER

MAISON FONDÉE EN 1862

Chapeaux de Feutre, de Soie, Etc., Etc

2097 RUE NOTRE-DAME.

PERRAULT ET MESNARD,

ARCHITECTES

17 Cote de la Place d'Armes

Boite 1414 Bureau de Poste

M. PERRAULT

A. MESNARD

FONDERIE DES ARTISANS

FONDÉE EN 1870

DAY & DEBLOIS

FABRICANTS DE LA

Célèbre Fournaise à Eau chaude "ÉCLIPSE" pour chauffage des Eglises, Collèges, Couvents, Edifices publics et Résidences. Nous faisons une spécialité des ouvrages en fonte suivants :

Colonnes pour Eglises, Magasins, etc., Radiateurs, Clo-
tures et Balustrades en Fonte pour Toits, Tourel-
les, Balcons. Parterres, etc., etc., Clotures
pour Cimetières, etc., etc.

120, RUE ANNE,

MONTREAL

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

DIMANCHE	13	DECEMBRE	— N. D. du Bon Conseil.
MARDI	15	“	— St-Ambroise.
JEUDI	17	“	— St-Emélie.
SAMEDI	19	“	— SS. Angos Gard. de Lachine.

FETES DE LA SEMAINE

DIMANCHE	13	Décembre	— 3e Dim. de l'aveut, 2cl. sem.
LUNDI	14	“	— De l'Octave, sem.
MARDI	15	“	— Octave de l'Imm. Conc., d.
MERCREDI	16	“	— 4 T. S. Eusèbe, E. M., sem.
JEUDI	17	“	— De la Ferie.
VENDREDI	18	“	— 4 T. Expect. B. V. M., d. m.
SAMEDI	19	“	— De la Ferie.

OFFICES EXTRAORDINAIRES

Dimanche 13 décembre. — Annonce des Quatre-Temps.

Cathedrale. — Dimanche 13, ordination à 6 h.

Jeudi 17, à 7 h. du soir ouverture de la retraite des hommes.

Eglise St-Joseph, rue Richmond. — Jeudi 17, à 7 h. $\frac{1}{2}$ P. M. ouverture de la retraite pour les hommes, se continuera tous les soirs à la même heure, jusqu'à Noël.

Grand Séminaire. — Samedi, 19, ordination.

Bon Pasteur. — Mardi 15, Profession Religieuse.

Dimanche, 13 déc. Fête du T. de Ste-Lucie. Sol. de ceux de St-Ambroise et St-Constant.

Dimanche. 20. — Sol. du T. de St-Lazare.

La Semaine Religieuse de Montréal

Rédaction : { M. le chanoine J. M. Emard.
 { M. le chanoine P. N. Bruchési.

Administration : M. l'abbé W. C. Martin, Archevêché de Montréal.

Les abonnés en retard sont priés de faire remise au plus tôt. Toute personne qui fera parvenir le prix de cinq abonnements d'un an aura droit à la SEMAINE RELIGIEUSE pendant toute l'année 1891. Ceux des abonnés qui désirent une série complète des huit années de la SEMAINE RELIGIEUSE, peuvent s'adresser à cet effet aux rédacteurs, à l'archevêché. Prix : \$8.00.

Sur demande, la SEMAINE RELIGIEUSE recommandera aux prières les parents défunts de ses abonnés.

SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

9me Année.

SAMEDI, 12 DECEMBRE 1891. Vol. XVIII, No 24.

SOMMAIRE :

I. Troisième dimanche de l'Avent. — II. Quelques principes fondamentaux de morale sociale, sur les gouvernements et les élections. — III. Notes sur le village de Caugnawaga. — IV. Le procès de Mgr l'Archevêque d'Aix : Discours de Monseigneur à ses juges. — V. A St-Louis du Missouri : Noces d'or de Mgr Kenrick. — VI. Le cinquantenaire de l'arrivée des Oblats au Canada. — VII. Les écoles neutres. — VIII, Chronique : ordinations, etc. — IX. Bibliographie.

TROISIEME DIMANCHE DE L'AVENT

• Pourquoi baptisez-vous, si vous n'êtes ni le Christ, ni Elie, ni prophète ? •

I. Les Juifs savaient bien qu'à la venue du Messie, il y aurait un nouveau baptême, car les prophètes leur avaient annoncé ce mystère. " En ce jour-là, dit Zacharie, il y aura une fontaine ouverte dans la maison de David pour y laver le pécheur." (*Ch XIII, 1*). Mais, aveuglés par leur présomption, ils ne comprenaient pas que le baptême de Jean n'était qu'une préparation au baptême de J.-C. Ils n'admettaient pas que le véritable baptême dût être l'application du sang et des mérites de la divine Victime. Le baptême de Jean figurait la grâce, mais ne la conférait pas ; il préparait les cœurs, mais ne les purifiait pas.

Nous qui avons été régénérés par le baptême de J.-C., portons avec dignité le titre de chrétiens ; prouvons par une vie sainte et toute céleste que nous sommes devenus des hommes nouveaux.

II. Les Juifs, en reprochant à saint Jean de baptiser, lui qui n'était ni le Christ, ni Elie, ni prophète, nous donnent

lieu de remarquer que, depuis l'immolation de J.-C. la mission de conférer le baptême a été généralisée. Le Sauveur du monde a voulu faciliter la diffusion de la grâce de la régénération des âmes ; mais cette divine prodigalité n'ôte rien à la sainteté du sacrement.

Le baptême du Précurseur était une cérémonie figurative qui impliquait l'obligation d'une vie de réparation et de pénitence ; mais le baptême de J.-C. est un acte réel et substantiel qui purifie l'âme de toutes ses fautes, la délie de toutes ses dettes, la rattache comme une branche régénérée à l'arbre de vie et la rend féconde en fruits de bénédiction.

O chrétiens, qu'elle est grande votre dignité ! Vous participez en quelque sorte à la nature divine ; vous êtes les héritiers de Dieu, les cohéritiers de J.-C. " Soyez donc aussi les imitateurs de Dieu, " s'écrie le grand apôtre : *Imitatores Dei estote!*

QUELQUES PRINCIPES FONDAMENTAUX

DE MORALE SOCIALE

I

Dieu, l'auteur et le protecteur de l'ordre social, n'a institué l'autorité publique, et ne communique à quelques hommes choisis à cet effet une partie de son pouvoir sur leurs semblables, que pour la conservation et l'accroissement du bien commun. Ce bien consiste dans la félicité temporelle, procurée de manière à ne pas compromettre les intérêts suprêmes de la vie future.

II

Les dépositaires de cette sainte autorité, à quelque degré de la hiérarchie qu'ils soient placés, doivent donc diriger vers cette fin essentielle tous les actes de leur vie publique ; et ils ne pourraient en détourner un seul, pour promouvoir, soit leur avantage personnel, soit celui d'un autre individu ou d'un groupe d'individus, sans violer une loi indispensable, que Dieu a promulguée par une révélation surnaturelle, par les simples lumières de la raison et par la conscience sociale de tous les peuples.

III

Nous admirons le désintéressement absolu de ces grands hommes qui, oubliant toute considération personnelle, se sont dévoués sans réserve au bien de leur patrie. Toutefois cet héroïsme n'est pas de précepte rigoureux pour les administrateurs de la chose publique ; il leur est permis de recevoir, non point le prix de leurs services, qui sont ordinairement trop excellents pour qu'on les estime à prix d'argent, mais un traitement proportionné au temps et au travail consciencieux qu'ils consacrent à promouvoir le bien commun, sauf les cas où la loi déclare que telle fonction sera remplie gratuitement.

IV

La probité, l'aptitude, la vigilance, que l'on exige dans quiconque est chargé d'une tutelle ou d'une administration privée, doivent briller avec un éclat plus qu'ordinaire dans les hommes auxquels la société commet la gestion de ses plus précieux intérêts, surtout quand ils ont sollicité les suffrages de leurs concitoyens. Si donc par leurs actes, leur connivence, ou leur négligence, ils causent un dommage notable au trésor ou au domaine public, le septième commandement de Dieu, par lequel un individu vulgaire qui s'approprie ou détériore le bien d'autrui, est obligé à la restitution, atteint leur conscience, avec d'autant plus de force, que leur exemple est plus dangereux, et l'abus de confiance plus coupable.

V

L'un des plus nobles et des plus importants attributs de la souveraineté, c'est le droit, ou plutôt le devoir de bien choisir les hommes qui seront investis de l'autorité publique dans ses diverses branches et à ses divers degrés ; nulle part ailleurs, l'impartialité, la prudence et le désintéressement ne sont plus absolument nécessaires.

VI

Dans les gouvernements constitutionnels, ce devoir est en partie dévolu à un collège électoral, dont ceux-là sont membres, qui réunissent certaines qualités et garanties exigées par la loi ; ainsi chacun d'eux se trouve associé, pour sa part, aux droits éminents et aux graves responsabilités du souverain.

VII

Celui-là commet un faux et une usurpation, qui, se déclarant dûment qualifié quand il ne l'est pas, s'introduit subrepticement dans les rangs des électeurs ou des éligibles ; et, s'il confirme son mensonge par le parjure, comment exprimer l'énormité de l'outrage qu'il inflige à la souveraine véracité de Dieu, en lui demandant de se rendre complice de son imposture ?

VIII

Le vote électoral, n'ayant par sa destination et sa nature aucune autre fin que le bien commun, ne peut tomber dans le commerce ; sa vente est donc essentiellement illicite et invalide, malgré les subterfuges qu'on imagine pour la masquer.

IX

Si l'électeur qui se laisse gagner par des promesses, par un gain sordide, par des liqueurs enivrantes, fait un acte de mauvais citoyen et de malhonnête homme, que dire du candidat ou de l'agent qui a rempli auprès de lui le rôle de tentateur ? Certes, sa culpabilité n'est pas moindre ; elle est même ordinairement plus grave.

X

Les lois humaines peuvent et doivent condamner les actes de pénalité et de concussion en matière politique et municipale ; car leur impunité exposerait la racine et les rameaux de la hiérarchie sociale à être empoisonnés par ce que la conscience publique appelle si justement la corruption. En cela, elles ne sont que le fidèle écho du Décalogue, contre lequel les maximes de l'ambition et de la cupidité ne pourrait-on jamais prescrire.

NOTES SUR LE VILLAGE DE CAUGHNAWAGA

Le R. Père Burtin, O. M. I., missionnaire de Caughnawaga, vient de terminer la visite annuelle de sa mission, dont voici le relevé.

La mission se compose de 34 familles Canadiennes, 14 familles Métisses parlant le français, et 386 familles Iroquoises, ce qui fait un total de 434 familles.

Le chiffre de toute la population est de 1992 âmes, savoir : 162 Canadiens, 65 Métis canadiens, 1739 Iroquois catholiques et seulement 26 Iroquois protestants (5 familles).

Les communicants sont au nombre de 1293 ; 166 canadiens et métis, et 1127 iroquois.

La plus grande partie de la population (1546 âmes ou 344 familles) est groupée dans le village. L'autre partie (446 âmes ou 90 familles), est dispersée dans la campagne appelée le *Bois de la Réserve*. Ces 90 familles, et quelques-unes de celles qui résident au village, s'adonnent à l'agriculture avec intelligence et succès, lorsqu'il plaît à Dieu, comme cette année, de bénir les fruits de la terre et de donner un temps propice aux moissons.

Au village, l'on voit représenté un peu de toutes les industries et de tous les métiers. Il y a des marchands, des boulangers, des bouchers, des charpentiers, des forgerons, des carriers et tailleurs de pierre, des fabricants de crosses et de raquettes. Mais l'industrie principale est la confection d'objets de fantaisie montés en *rassudes* (fausses perles). Ce sont surtout les femmes qui sont occupées à ce travail ; et les hommes, souvent même des familles entières vont les vendre au près ou au loin, jusqu'en Californie et jusqu'au Texas. Il y a actuellement environ 200 personnes absentes de la mission pour cette raison.

Il y a eu augmentation de 200 âmes depuis l'année 1876, et de 30 âmes depuis 1888, ce qui fait une augmentation annuelle de 6 par 1000.

LE PROCES DE MONSIEUR L'ARCHÉVÊQUE D'AIX

Discours de Monsieur à ses juges, (cour d'appel de Paris, 24 novembre 1891).

Un ancien curé, devenu archevêque, qui pendant vingt-deux ans n'a parlé qu'à des ouvriers et à leurs enfants, pour leur apprendre à aimer Dieu et la France, pourrait être intimidé devant des juges qu'il n'avait jamais vus sur leurs sièges, ni de près, ni de loin. Heureusement il n'en est rien. Dieu m'a promis pour le moment actuel son assistance spéciale. J'ai, de plus, le témoignage de ma conscience, qui me dit que j'ai fait mon devoir et usé de mon droit.

Je professe un grand respect pour la justice, qui est, après la religion,

le-fondement solide des Etats ; je ne doute pas que vous la rendiez avec lumière et indépendance.

Il m'en coûterait de me soumettre à l'humiliation imméritée de l'interrogatoire du prévenu ; je suis tout prêt à vous fournir respectueusement les loyales et libres explications de l'évêque.

Sous l'ancien régime, alors que le clergé était un ordre privilégié, qu'il existait une religion d'Etat et que le roi était l'évêque extérieur ; alors que, d'autre part, le Pape, souverain spirituel et temporel en même temps, avait une armée et faisait des alliances, il était interdit aux évêques français de se rendre à Rome sans autorisation.

Dès que l'Etat a été sécularisé et que le rapport intime entre lui et l'Eglise a été rompu, les évêques ont refusé de subir une servitude qui n'avait plus ni prétexte ni compensation. Ils l'ont considéré comme intolérable le jour où le Pape, dépourvu d'un patrimoine protecteur, s'est vu constamment sous la menace d'un coup de force des émeutiers garibaldiens, mal comprimés ou secrètement encouragés, et par là même a été réduit à l'état d'auguste captif, sans autre soutien humain que les empressements affectueux de ses enfants et de ses frères dans l'épiscopat.

Chaque fois qu'un ministre du régime nouveau a exhumé la prohibition de l'ancien régime, l'épiscopat, sans se troubler, n'a tenu aucun compte de cette fantaisie archaïque et toujours éphémère.

Les circonstances exceptionnelles dans lesquelles elle s'est produite cette fois ne nous permettaient pas de nous en tenir à l'indifférence habituelle.

Des ouvriers et des jeunes gens avaient organisé des pèlerinages pieux ; tout s'y était passé à merveille. Les fêtes de la basilique de Saint-Pierre, remplie de quatre-vingt-dix mille catholiques, le 29 septembre, avaient été d'une grandeur et d'une majesté inoubliables.

Nos admirables pèlerins et nos nombreux et ardents jeunes gens, avec plusieurs de leurs bannières aux couleurs de la France, s'étaient montrés partout d'une réserve et d'une tenue exemplaires.

Soudain le bruit se répand qu'un jeune homme, resté introuvable, a écrit au Panthéon, sur un registre déposé près du tombeau de Victor-Emmanuel, quoi donc ? Il a écrit : *Vive le Pape !* Et quand même il en serait ainsi, en quoi ces mots : *Vive le Pape !* sont-ils séditieux dans un pays dont la loi constitutionnelle déclare la religion catholique religion de l'Etat, et qui semble ne rien tant désirer qu'une réconciliation avec la Papauté ? En quoi le cri : *Vive le Pape !* est-il répréhensible dans la ville des Papes ?

Sur cette rumeur, répandue partout en un clin d'œil, bon nombre de pèlerins sont frappés, insultés ; quelques-uns sont traînés en prison. Tous sont menacés, et le cri : *A bas la France ! Vive Sedan ! A bas le Pape ! Mort aux Français !* court d'un bout de l'Italie à l'autre.

Mais ce qui se passe en ce moment en France est plus surprenant encore. Au lieu de faire une enquête sur l'événement, au lieu d'interroger et de contrôler les assertions, le ministre des cultes lance une circulaire blessante pour les évêques, qu'il rappelle au patriotisme et à la prudence habituelle ; et il insinue que les pèlerinages ont perdu leur caractère religieux. Ainsi, il paraît prendre parti contre les victimes et atténuer, sinon justifier, l'insulte italienne.

Il m'a semblé que cet acte exigeait de l'archevêque d'Aix, un des guides et un des témoins du pèlerinage, une protestation publique, et comme je sais, selon la parole de l'abbé de Rancé, *que les manières languissantes ne persuadent pas*, j'ai déployé dans cette protestation toute la vigueur permise.

Voilà toute l'explication de ma lettre. On a feint d'y trouver un délit méprisable qui ne s'y trouve pas, au lieu du blâme sévère qui s'y trouve.

Me défendrai-je contre le délit méprisable ?

M'abaisserai-je à démontrer que je n'ai jamais songé à *outrager l'honneur et la délicatesse de M. Fallières* ? Non, je ne le ferai pas.

Il n'y a d'outragé que moi, à qui on prête une intention basse contre laquelle protestent et mon caractère et ma longue carrière, dans laquelle il n'y a jamais eu un mot d'outrage contre qui que ce soit, grand ou petit.

Quant au blâme sévère, je le maintiens et je le renouvelle ; il était dans mon droit et dans mon devoir. Si cela vaut un châtement, vous pouvez me l'infliger, je le mérite.

Après avoir posé en maxime que le cléricalisme, c'est-à-dire la religion catholique, est l'ennemi ;

Après avoir, comme conséquence de ce point de départ, virtuellement brisé le Concordat, en rendant facultative, par la suppression des traitements ecclésiastiques, une indemnité stipulée comme absolument obligatoire par la signature du Pape et de la France ;

Après avoir dispersé les congrégations vouées à l'enseignement, à la prédication, au soulagement des pauvres, des malades, des infirmes, des vieillards, des orphelins ; après les avoir écrasés d'un impôt inique, véritable confiscation légale ;

Après avoir tenté de compromettre le recrutement du clergé par une loi militaire inutile à la défense du pays ;

Après avoir chassé Dieu de l'école, de l'hôpital, des institutions, de l'âme du peuple, et même de l'âme des enfants à la salle d'asile, tout à coup on paraît se raviser et on prononce le beau mot d'apaisement !

L'apaisement ! nous le désirons plus que personne ; nous en fîmes toujours les apôtres et les messagers ; nous sommes disposés à lui faire tous les sacrifices compatibles avec notre honneur et notre conscience. Mais on n'en veut pas.

Pour avoir un prétexte de nous faire la guerre, et rester seuls à la tête des affaires de la France, les ennemis de l'Eglise nous représentent comme des irréconciliables systématiques : ils savent très bien qu'ils nous calomnient.

Au nom de l'enseignement catholique de tous les siècles, renouvelé vingt fois dans les immortelles encycliques de Léon XIII, très grand théologien et très grand philosophe, je leur répète que l'Eglise catholique, constituée en vue des destinées éternelles de l'homme, ne poursuit aucun gouvernement de son antipathie systématique, pas plus qu'elle ne s'inféode à aucun.

Elle n'en condamne aucun à cause de sa forme ; elle ne repousse que ceux-là seulement, quel que soit leur nom, républicain ou monarchiste, qui s'opposent par des lois iniques à l'accomplissement intégral de la mission divine.

Est-ce que vous croyez que nous serions restés muets devant un roi ou un empereur qui nous aurait *laïcisés, expulsés, épurés, casernés* sans profit pour le pays, *écrasés* par des impôts injustes, qui sont la ruine et la mort à brève échéance et sans bruit ?

Nous aurions emprunté le langage de Bossuet au plus absolu des rois, et nous aurions dit avec lui à ces potentats :

Plutôt que de déshonorer notre ministère, nous y mettrons notre tête.

Soumis en bons citoyens à la Constitution de notre pays, nous souhaitons un apaisement loyal, nous nous en montrerons reconnaissants, et nous y travaillerons de tout notre cœur.

Mais l'apaisement dont on nous entretient est d'une nature toute particulière ; il consiste à ce que nous acceptions, souriants et satisfaits, les coups que depuis longtemps on nous prodigue et ceux qu'on nous promet.

Cet apaisement serait notre avilissement. La tactique est habile, car on sait que la persécution grandit et que l'avilissement tue.

Nous ne permettrons pas qu'on nous avilisse, et on sera forcé de nous persécuter en face, ouvertement, non plus à la Julien l'Apostat.

Quand un gouvernement commet l'erreur de demander un service à la justice, elle a la grandeur de répondre par un arrêt. C'est un arrêt que vous allez prononcer. Le service, il n'est pas au pouvoir de personne de le rendre.

Un évêque ne se condamne pas au silence par crainte du péril.

Non, je ne suis point un insulteur ; je laisse ce vil métier à d'autres qui en ont abusé à mon égard. Je les domine de très haut, puisque je leur pardonne dans le passé, dans le présent et dans l'avenir. Il n'auront que cette réponse ; c'est la réponse du Maître crucifié que j'adore.

Ah ! ce n'est pas moi qui diminuerai le respect. Il s'en va de partout, mais il restera toujours dans le cœur des évêques et dans l'Eglise catholique, qui en est l'impérissable école.

Vous en avez si grand besoin ; on vous en donne si peu ! Il n'y a rien à vous faire perdre.

Je finis. Je suis accusé parce que j'ai défendu ma religion outragée dans son premier représentant par le cri : *A bas le Pape !*

Je suis accusé parce que j'ai défendu mon pays outragé dans mes diocésains, mes amis, mes compatriotes, par les cris : *Vive Sedan ! Mort aux Français !*

Mon langage, qu'on incrimine, m'a valu déjà les suffrages de l'épiscopat et d'innombrables témoignages d'estime, de sympathie, de reconnaissance qui me sont venus de tous côtés, mais surtout de notre très noble nation, comme l'appelle Léon XIII, de cette nation qui répond toujours quand on parle aux sentiments naturellement chrétiens et patriotiques de sa grande âme.

Ma lettre très française et très épiscopale, et ces poursuites très peu françaises m'attirent un honneur que je ne mérite nullement et dont mes vénérés collègues dans l'épiscopat sont saintement jaloux, l'honneur incomparable d'être un évêque confesseur de sa foi, et un français confesseur de son patriotisme.

Je n'ai plus rien à dire.

A ST-LOUIS DU MISSOURI

Noces d'or de Mgr Kenrick

Des lettres reçues de St-Louis nous permettent de donner sur les Noces d'or de Mgr Kenrick et sur son diocèse des détails qui intéresseront certainement tous nos lecteurs.

Mgr Pierre Richard Kenrick est né à Dublin, Irlande, le 17 août 1806. Il fit ses études théologiques à Mynorth, et fut ordonné prêtre le 6 mars 1832. Après avoir exercé le ministère quelques mois dans son pays natal, il vint en Amérique, sur l'invitation de son frère, Mgr F. P. Kenrick ; devint ensuite recteur de la cathédrale, puis vicaire général du diocèse de Philadelphie.

Dans le voyage qu'il fit à Rome en 1841, il rencontra Mg Rosatti, premier évêque de St-Louis qui le demanda comme coadjuteur. Il fut sacré le 30 novembre de la même année à Boston, avec le titre d'évêque de Droza *in partibus infidelium*.

Mgr Rosatti mourut le 25 septembre 1843, et Mgr P. R. Kenrick devint par droit de succession évêque de St-Louis. Cette ville comptait alors 30,000 âmes, dont la moitié était catholique. Il n'y avait que la cathédrale et une chapelle desservies par les RR. PP. Jésuites. St-Louis a été érigé en archevêché en 1847 et le 3 septembre 1848, Mgr P. R. Kenrick recevait le Pallium des mains de son frère, évêque de Philadelphie.

Mgr Kenrick a publié plusieurs ouvrages, notamment un « *Traité des ordinations anglicanes*, » dont il nie absolument la validité, une « *Histoire de la translation de la sainte maison de Lorette* » un « *Mois de Marie* » et « *La cosmogonie sacrée* ».

En 1867, Mgr Kenrick assista à Rome aux fêtes du dix-huitième centenaire de la mort glorieuse de S. Pierre et de S. Paul, et en 1869, il prit une part active aux travaux et aux discussions du Concile œcuménique.

Malgré ses 85 ans, le vénérable archevêque de St-Louis administre seul son immense diocèse.

* * *

Pour cadeau de fête, à l'occasion du 50e anniversaire de sa consécration épiscopale, Monseigneur a reçu des citoyens de St-Louis une résidence princière qui n'a pas coûté moins de \$50,000. On l'a meublée richement ; les taxes de l'année courante ont été payées, on l'a assurée contre l'incendie pour six ans ; puis, il y a quelques jours, on est allé en remettre les clefs, et les titres au vénérable prélat qui n'a pas laissé sans chagrin sa vieille et humble résidence pour entrer dans ce magnifique palais.

Sa Grandeur a reçu en outre, à l'occasion de ses noces d'or épiscopales, de très riches présents de la part de toutes les sociétés et communautés religieuses de la ville et du diocèse de St-Louis,

Les origines civiles et religieuses de la ville de St-Louis sont intimement liées à l'histoire du Canada.

Près d'un siècle avant Laclède et Chouteau, fondateurs de la ville, les missionnaires catholiques, partis des rives du St-Laurent, avaient exploré les grands Lacs, découvert le Mississipi, et à la suite du P. Marquette, avaient établi sur ses bords plusieurs Missions parmi les Indiens, entre autres celles de St-Joseph, de Peorée, de Kaskaskia, et de Cahokia. Quand les hardis pionniers arrivèrent dans le Missouri, ils rencontrèrent le P. Muerin, qui bénit leur projet, et célébra la première messe à l'endroit qui devait porter le nom du saint roi de France. La colonie prospéra rapidement, et le P. Muerin la desservit de 1766 à 1769.

Le premier enfant baptisé à St-Louis, en 1766, avait pour parents deux Canadiens, Jean-Baptiste Deschamps et Marie Pion.

Les missions du Missouri dépendaient alors de l'évêque de Québec; ce n'est qu'en 1770 qu'elles passèrent sous la juridiction de l'évêque espagnol de la Havane. Le P. P. Gibault, missionnaire, le P. Valentin, capucin et le P. Bernard, administrèrent successivement la colonie de St-Louis, qui devint paroisse régulière le 19 mai 1776. Elle eut pour curés les Pères Ledrun, Didier, Lusson, Janin, Flynn, Maxwell, Guillet, Dunand, Bernard, et Savigne.

En 1818, Mgr G. V. Dubourg, évêque de la Louisiane, vint pour visiter St-Louis en compagnie de Mgr Fréget, évêque de Bardstownton, résolu d'y fixer sa résidence. Il y demeura en effet jusqu'en 1824, tout en gardant le titre d'évêque de la Nouvelle-Orléans. Enfin, St-Louis fut érigé en diocèse, et Mgr Rosatti, coadjuteur de Mgr Dubourg, en devint le premier évêque.

LE CINQUANTENAIRE DE L'ARRIVÉE DES OBLATS AU CANADA

Les fêtes célébrées lundi et mardi dernier, à l'occasion du cinquantenaire de l'arrivée des Oblats en notre pays, ont été l'occasion d'une touchante et imposante démonstration. L'empressement avec lequel notre ville et spécialement le faubourg de Québec ont pris part à ces fêtes sont la preuve de l'affection respectueuse que les PP. Oblats ont inspiré à tous les citoyens.

On a vivement regretté l'absence de S. Em. le Cardinal arche-

vêque de Québec retenu par une indisposition au moment de son départ.

Lundi soir le comité des citoyens, auquel s'était joint un grand nombre de membres du clergé a présenté au T. R. P. Lefebvre, provincial des Oblats, une adresse qui rappelle les services rendus par les membres de cette congrégation. Cette adresse était accompagnée d'une bourse, montant de la souscription recueillie par le comité et s'élevant à 4000 piastres.

Mardi, jour de la fête de l'Immaculée Conception, Mgr l'archevêque de Montréal officiait à St-Pierre. Jamais cette église n'avait vu aussi nombreuse et aussi brillante assistance. Dans le chœur on remarquait Mgr Taché, archevêque de St-Boniface, Mgr Duhamel, archevêque d'Ottawa, le vénérable évêque des Trois-Rivières, Mgr Laffèche, Mgr Blais, évêque de Rimouski, Mgr Moreau, évêque de St-Hyacinthe, et Mgr Lorrain, évêque titulaire de Cythère, un grand nombre de prêtres séculiers, de religieux et de Pères Oblats, parmi lesquels on doit citer le Père Dandurand, le Père Lacombe, et le Frère Louis, le dernier survivant des premiers membres de la Congrégation venus au Canada en 1811. Dans l'assistance on remarquait encore l'honorable M. Champleau, M. le comte Mercier, l'honorable M. McShane et une foule de notabilités de cette ville.

Le sermon a été donné par M. l'abbé Guihot, P. S. S. Tout le monde a admiré le grand tact et la délicatesse avec lesquels l'éloquent orateur a traité son sujet. Son discours nous l'espérons, sera publié.

Après la messe une adresse a été lue à Mgr l'archevêque de Montréal par M. Martineau, président du comité d'organisation. Sa Grandeur, dans une réponse émue, a proclamé les services rendus à notre pays par les PP. Oblats, et associé les noms de Mgr de Mazenod, leur fondateur, de Mgr Bourget qui les avait appelés au Canada, et de Monseigneur l'archevêque de St-Boniface, dont Elle a fait le plus délicat éloge.

Grâce à la direction intelligente du comité de réception, on a pu offrir dans la grande salle de l'école St-Pierre un banquet qui ne comptait pas moins de 400 convives, banquet présidé par Monseigneur l'archevêque de Montréal, assisté des prélats déjà nommés. Le Souverain Pontife a daigné envoyer Sa bénédiction apostolique aux Révérends Pères.

Le salut solennel donné mardi soir a été l'occasion d'une nouvelle démonstration sympathique de la part des habitants du faubourg de Québec.

LES ECOLES NEUTRES

Voici la traduction d'un chant flamand composé à l'occasion de ces écoles dites neutres et qui n'ont en réalité d'autre but que de déraciner la foi dans l'âme des enfants. Ces strophes vibrantes revendent avec énergie et fierté les droits de l'Eglise et de la famille : nos compatriotes du Manitoba ne pourront pas les lire sans émotion.

« Ils ne l'auront point, l'âme si belle de l'enfant, point aussi longtemps qu'il restera en Flandre un seul Flamand.

« Ils ne l'auront point, l'âme si belle de l'enfant, point aussi longtemps que le soleil du bon Dieu brillera sur nos Flandres, point aussi longtemps qu'il y aura un liard dans notre sacoché.

« L'école est un champ de bataille ; on veut arracher à l'Eglise du bon Dieu l'âme des petits. Nous, catholiques flamands, nous ne tolérerons jamais pareil brigandage ; nous sommes encore du sang de ces héros qui donnèrent leur vie pour la foi.

« Nous ne voulons pas que la Flandre devienne un repaire ; nous voulons que, fidèles à l'Eglise et à Dieu, nos enfants ne deviennent pas du gibier de potence, ne soient pas les clous de notre cercueil.

« Nous consentons à périr, s'il le faut, mais à perdre la foi, jamais ! Jusqu'au dernier soupir, un pied dans la tombe, nous crierons encore : jamais nos enfants n'iront à l'école où le crucifix ne brille pas à la place d'honneur ! Nos enfants ne sont pas destinés à être jetés dans la fosse. »

CHRONIQUE

Dimanche dernier, le 6, Mgr l'archevêque a fait à la cathédrale les ordinations suivantes :

Sous-diaconat ; MM. L. J. Desjardins, A. J. Magnan, E. J. Poitras, Montréal.

Diaconat ; MM O. J. Gadbois, St-Hyacinthe ; J. Lechner, Syracuse.

* * Le jour des morts, cette année, la quête faite à l'église de Lachine pour les âmes du Purgatoire a dépassé \$ 250.

* * Mgr Wadhams, évêque d'Ogdensburg, est mort le 5 décembre. Mgr l'archevêque de Montréal a assisté aux funérailles qui ont eu lieu mercredi dernier.

* * *Erratum.* — Dans notre dernier article sur les Père Oblats, il s'est glissé une faute que nous devons corriger. Les Sœurs de Charité dont il est question à la page 374, sont les sœurs Grises dont la maison-mère est à Montréal et non les Sœurs de la Providence.

* * Le jour même de la fête de l'Immaculée Conception, Mgr Moreau, évêque de St-Hyacinthe, a béni la chapelle du Sacré-Cœur que

la fabrique de la paroisse de Notre-Dame vient de faire construire, et qui comme décoration sera lors de son achèvement, un des plus beaux monuments religieux de Montréal. Nous aurons prochainement l'occasion de parler plus en détail de cette chapelle.

*** Le troisième centenaire de saint Louis de Gonzague a été célébré avec éclat cette année dans l'Eglise universelle. Le 31 décembre jour de la clôture de ce centenaire est aussi le jour anniversaire de la canonisation du saint.

*** Les pèlerins qui sont allés, l'été dernier, à St-Anne de Beaupré y ont vu le monument nouveau que les Pères Rédemptoristes font élever tout près de la célèbre basilique : la *scala sancta*. L'extérieur de ce monument est maintenant terminé. Il reste encore à mettre la dernière main à l'achèvement de l'intérieur, à l'installation des autels et des groupes de statues qui doivent y représenter les principales scènes de la Passion de Notre Seigneur.

*** Il y a 220 ans que Louise de Marillac a jeté les fondements de son œuvre, et aujourd'hui les Filles de Charité sont au nombre de 25,000. Elles ont à Paris 76 établissements, 825 en France, 34 en Algérie, 9 en Alsace, 162 en Autriche, 35 en Angleterre, 42 en Belgique, 324 en Espagne, 426 en Italie, 105 aux Etats Unis; elles en ont en Perse, en Chine, partout; elles comptent en tout 3,255 maisons.

*** Nous lisons dans les *Annales religieuses* d'Orléans du 21 novembre dernier :

« L'un de ces derniers jours, Léon XIII est allé de nouveau dans la basilique Vaticane, s'agenouiller devant la confession de St-Pierre, auprès de ces glorieuses reliques qui commaniquent aux vicaires de J.-C. la lumière, la force et l'indomptable courage. Le Pape a prié pendant plus d'une heure, avec les prélats de sa cour. C'est acte de profonde piété doit être remarqué. Il est notoire que Sa Sainteté descend la nuit, dans la basilique, et prie longuement sur la tombe du Prince des Apôtres, chaque fois qu'il doit prendre une décision grave et importante. »

*** Depuis douze ans une société d'étudiants catholiques a été constituée à Amsterdam, avec la devise significative de « Foi et Science, » sous la direction du R. P. Van Schyn, de la Compagnie de Jésus.

Dans ces réunions, on s'occupe tout spécialement des grandes questions historiques, religieuses et sociales. Le bien que cette Société et ces étudiants produisent sur les jeunes gens catholiques qui fréquentent l'Université est immense.

Un nouveau local de ses réunions vient d'être inauguré. Dans la belle et joyeuse fête qui a eu lieu à cette occasion, a été donnée la bonne nouvelle de la fondation d'une chaire de philosophie catholique.

*** Les massacres des missionnaires catholiques continuent en Chine, et les dépêches nous apportent la douloureuse nouvelle de la destruction de la mission belge de Takow. Les prêtres ont été assassinés, les néophytes cruellement torturés, les religieuses outragées et

mises à mort avec un raffinement de cruauté à faire frémir. Et ces atrocités ont eu pour témoins complaisants les mandarins chinois. Le pays est en proie à la guerre civile. Si les puissances étrangères n'interviennent promptement, il faut s'attendre à un redoublement de persécutions comme on n'en a pas vu depuis longtemps. On a déjà trop tardé, comme nous le disions récemment.

* * En France, on se préoccupe dans le monde catholique, de faciliter le repos du dimanche; il s'est fondé dans les grandes villes des associations en faveur de cette observation de la loi religieuse. Des initiatives particulières secondent ce mouvement.

Dans la ville d'Angoulême on voit un grand manufacturier, M. Laroche Joubert, bien connu par sa philanthropie pour les ouvriers au nombre de plusieurs milles qu'il emploie, inaugurer le repos dominical dans un banquet paternel réunissant patrons et employés cordialement unis.

* * Nous lisons dans un journal de France, que le conseil municipal d'une grande ville a décidé de conduire, une fois par mois, au théâtre, les élèves des écoles laïques communales, afin de leur apprendre *les belles manières et les bonnes mœurs*.

C'est le cas de rappeler le trait suivant rapporté par le R. P. Lacordaire. Un jour Ozanam, jeune étudiant à Paris, se présenta chez Chateaubriand. Après des paroles bienveillantes, l'illustre écrivain posa à son jeune visiteur cette question, paraissant attacher un grand prix à la réponse : *Irez-vous ce soir au théâtre ?*

Ozanam se souvenait des recommandations de sa mère; mais il hésitait, craignant de paraître puéril. A la fin, la vérité l'emporte, et l'auteur du *Génie du Christianisme*, se penchant vers le jeune homme, lui dit : « Suivez les conseils de votre mère. Vous ne gagneriez rien au théâtre, et vous pourriez y perdre beaucoup. »

* * On a eu la bonté de nous communiquer l'obédience par laquelle le 23 août 1841, Mgr de Mazenod, évêque de Marseille, signifiait au R. P. Lucien Lagier l'ordre de faire partie de la première colonie des Oblats en Canada. La voici :

« Mon cher Père Lucien, bénissez le bon Dieu. Il a exaucé vos vœux. Je vous ai définitivement choisi pour faire partie de la Communauté qui va planter l'étendard de la Congrégation, qui est c.-à-d. lui-même de la Croix, dans une autre partie du monde.

J'ai la plus grande confiance que vous et vos compagnons serez dignes de votre vocation; que vous ferez beaucoup de bien et que vous honorerez la Congrégation par votre dévouement, votre zèle et votre régularité. De l'opinion que vous donnerez de nous dépendra la propagation de la famille, non seulement dans tout le Canada, mais dans d'autres pays de mission mûrs pour être évangélisés et auxquels il ne manque que des ouvriers pour leur annoncer la bonne nouvelle du salut. Vous serez les premiers à ouvrir la marche; d'autres vous suivront. J'aurai de la peine à en consoler plusieurs qui espéraient faire partie de la première colonie. »

† C. J. EUGÈNE, Ev. de Marseille.

* * Le document du Pape sur les tristes événements de Rome va paraître.

Le Saint Père a terminé la rédaction du grave document relatif aux tristes manifestations du 2 octobre. Ce document, qui est de la plus haute importance et a une très grande étendue, devait paraître il y a déjà quelques jours ; mais des raisons d'opportunité et d'ordre diplomatique en ont fait ajourner la publication. On assure qu'il renferme les plus graves déclarations et donne un exposé détaillé et irréfutable sur les origines, les caractères et la signification des événements du 2 octobre.

Le Saint-Père y trace le tableau de toutes les insultes dont le Saint-Siège a été l'objet, ainsi que le plan manifeste de ses ennemis pour arriver à la destruction des derniers lambeaux de son indépendance et de sa sécurité. Tout semble indiquer que la révolution italienne est décidée, à faire la séquestration du Saint-Siège d'avec le monde catholique. En tous cas, les faits du 2 octobre sont la preuve évidente de l'impossibilité de la cohabitation tranquille de deux pouvoirs souverains à Rome.

Dans cette situation nouvelle, le Saint-Siège, réduit à la dernière extrémité, se verra obligé de prendre telles mesures qu'il jugera indispensables pour sauvegarder son indépendance et la liberté du monde catholique.

Ce grave document ne tardera guère à être rendu public.

BIBLIOGRAPHIE

L'ABBÉ COMBALOT, par Mgr Ricard, Gaume & Cie, Editeurs, Paris.

La vie de l'abbé Combalot, par l'auteur des Etudes sur l'Ecole Manaisienne, n'est pas seulement la biographie du vaillant missionnaire qui de 1820 à 1873 a fait entendre en France, à Rome, ses éloquents prédications, c'est l'histoire même de l'action catholique pendant cette période. L'abbé Combalot eut l'honneur de prêcher devant le roi Charles X, à la veille de la révolution de 1830, devant la reine Marie-Amélie qui suivait religieusement ses stations à St-Roch, il eut aussi l'honneur d'exposer à l'impératrice Eugénie et de transmettre à l'empereur Napoléon III ses plans de réforme pour combattre l'impie et les idées subversives, conséquence de l'athéisme et de la corruption des mœurs. Partisan, au début, des idées Manaisiennes, mêlé à toutes les luttes religieuses qui marquèrent les premières années du règne de Louis-Philippe, ennemi déclaré du gallicanisme, son action s'est fait sentir dans toutes les graves questions agitées en France depuis soixante ans.

Aussi la lecture de ce livre est-elle des plus instructive et des plus intéressantes ; on doit remercier Mgr Ricard d'avoir bien fait ressortir les remarquables qualités de ce courageux défenseur du Saint-Siège, de ce pieux et ardent apôtre de la sainte Vierge. Nos remerciements à l'éditeur.

PRIONS POUR NOS MORTS



C'est une bonne et salutaire pensée de prier pour les morts, afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés.
II Mach., XII, 46.

Mgr Wadhams, évêque d'Ogdensburg.
Sr Marie de St-Michel, (Mary O'Keeffe), des Srs de Ste Croix.

DE PROFUNDIS.

Pilules Antibiliauses.



MARQUE DE COMMERCE

Du Dr NEY

Remède par excellence contre les Affections Biliauses: Torpeur du foie, Excès de bile et autres indispositions qui en découlent: Constipation, Perte d'appétit, Mauvaise tête, Etc.

Le Dr D. Marsolais, praticien distingué, écrit ce qui suit :

Voilà plusieurs années que je fais usage des Pilules Antibiliauses du Dr Ney et je me trouve très bien de leur emploi.

Je ne puis que faire l'éloge de leur composition que vous avez bien voulu me faire connaître. Ne contenant pas de mercure, elles peuvent être administrées sans danger dans une foule de cas où les pilules mercurielles seraient tout à fait nuisibles.

Non-seulement je fais un usage considérable de ces Pilules pour mes patients, mais je les ai aussi employées en maintes circonstances pour moi-même et le résultat a été des plus satisfaisants.

C'est donc avec plaisir que j'en recommande l'usage aux personnes qui ont besoin d'un purgatif DOUX, EFFECTIF, ET INOFFENSIF.

Lavaltrie, 1er mai 1887. Dr D. MARSOLAIS.

EN VENTE PARTOUT

SEUL PROPRIÉTAIRE

L. ROBITAILLE, Chimiste
JOLIETTE, P. Q.

PRIX SEULEMENT 25 CTS LA BOITE.

NOËL

Messieurs les Maîtres de chapelle, désireux de donner du prestige aux vieux chants de Noël, feraient bien de se procurer dès maintenant ces quatre cantiques les plus populaires, harmonisés pour voix mixtes ou égales par R. Oct. Pelletier. Ces cantiques sont en vente chez M. A. G. Boucher, marchand de musique, rue Notre-Dame.

Prix : 40 centins l'exemplaire, ou \$3 la douzaine.

LA ROYALE

Bureau Principal :

COIN de la PLACE D'ARMES et de la Rue NOTRE-DAME.

CIE D'ASSURANCE

Actif \$30.000.000

WM TATLEY, agent général.

E. HURTUBISE, et A. St-CYR,
agents du département français.

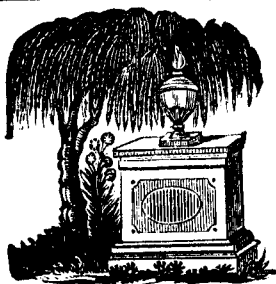
Wm. McNALLY & CIE

IMPORTATEURS DE

Tuyaux d'Egouts Ecossais, de toutes Dimensions

Plâtre de Paris, Briques à feu, Terre à feu, Tuyaux de cheminée.

50 Rue MCGILL Montréal



OUVRAGES en MARBRE et en GRANIT
COTE DES NEIGES, MONTREAL.

J. & P. BRUNET,

Importateurs et Manufacturiers de

MONUMENTS, TOMBES, CHARNIERS,

POTEUX, COPINGS,

Et toutes sortes d'ouvrages de cimetières.

Reparations de tout genre a des Prix
Tres Reduits.

Specialite: Cercueils doubles en marbre,

Résidence privée: J. BRUNET, Cote des Neiges

“ “ PLA. BRUNET, Entrepreneur-Briquetier, 308, rue Laval.

MAISON DE SANTE

POUR LES

ALIENES ET LES EPULEPTIQUES, ETC., ETC.

SOUS LA DIRECTION DES

FRERES DE LA CHARITE

Quelques pas plus loin que l'église de la Longue-Pointe, et du même côté
de la dite église, près Montréal, P. Q.

NOUVELLE MAISON D'ORNEMENTS D'EGLISE

ALBERT GAUTHIER,

(Cilevant de la Maison B. LANGTOT)

IMPORTATEUR DE

Bronzes, Ornaments d'Eglise, Chasublerie, Vins de Messe.

MANUFACTURIER DE

Statues, Chemins de Croix, Peintures, Décorations,
Bannières, Insignes, etc.

1677 Rue NOTRE-DAME

MONTREAL.



CASTLE & FILS
 VITREUX D'EGLISE...
 GRISAILLE ET MOSAIC
 PERSONNAGES ET TAB-
 LEAUX

CLOCHES D'EGLISE

REFERENCES

BASILIQUE, SON EMINENCE CARD. TASCHEREAU
 EGLISE, STE. THERESE P. Q.
 " BUCKINGHAM P. Q.
 " ST. BRIGITTE, OTTAWA, ONT.
 COUVENTS DU SACRE COEUR, MONTRÉAL ET HALIFAX
 SA GDR. MGR. OTTO ZARDIITI, MILWAUKEE, WIS.
 REV. M. BOISSINHAULT, CURÉ, ST. JOHNSBURY, VT.
 ET PLUSIEURS AUTRES

F. ED. MELOCHE

(Ancien élève de M. N. Bourassa, et professeur de l'Ecole des Arts).
ARTISTE PEINTRE

Décorations d'édifices publics, religieux et civils.

Résidence : 43, rue des Allemands.

Atelier : 7, rue Ste-Julie, Montréal.

MAGASIN de TAPIS de MERRILL
 1670, Rue Notre-Dame, Montréal.

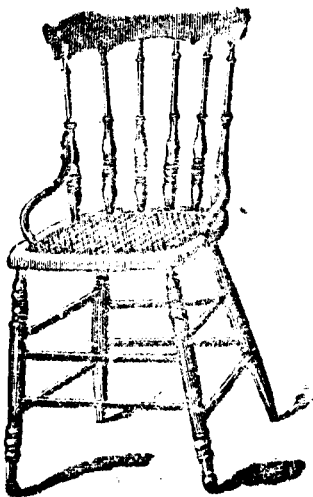
Tapis Brussels, Tapestry, Imperial et Kidderminster. Nattes en Cocoa et
 Crumb Cloth, Prelarts anglais et américains.

A. L. C. MERRILL.

Une visite est respectueusement sollicitée.

C. S. GAGNIER

Etablie en 1850.



PEINTRE DECORATEUR
 TAPISSIER
 No 26½ STE-ELISABETH
 MONTREAL.

GEO. H. L'ABBE & CIE

453, 455, rue St-Jacques,

131, 133, 135, rue Inspecteur.

EN GROS.

MANUFACTURIERS DE

Couchettes, sets de Chambres a coucher,
 Chiffonniers, Tables, Canapés Sofas, sets
 de Salons, Sideboards, Bureaux, etc.

NOUS TENONS EN STOCK CONSTAMMENT:

De 50,000 a 60,000 Chaises,

OUVRAGE GARANTI

PRIX LES PLUS BAS.

JOS. ROBERT & FILS
MARCHANDS DE BOIS DE SCIAGE,
MANUFACTURIERS DE
PORTES, CHASSIS, MOULURES, CORNICHES

SPÉCIALITÉ :
BANCS D'ÉGLISE, PUPITRES, CHAIRES, ETC., ETC.

TOUJOURS EN MAINS :
PIN, EPINETTE, PRUCHE, BOIS BLANC, ETC.
TELEPHONE 879 B.
107, CHEMIN PAPINEAU, MONTREAL.

STANDARD LIFE ASSURANCE CO.
ETABLIE EN 1825.
DE EDIMBOURG, ECOSSE.

Bureau principal en Canada : Montréal.
Assurances substantives, \$100,000,000. | Fonds investi, \$33,000,000 | Revenu annuel, \$4,450,000
Bonus distribués, \$22,000,000. W. M. RAMSAY, gérant.

VICTOR THÉRIAULT
ENTREPRENEUR DE POMPES FUNEBRES
16½ et 18 Rue Saint-Urbain MONTREAL.
Téléphone No 1399. PRIX MODÉRÉS. Spécialité : Embaumer.

A. HURTEAU & FRÈRE,
MARCHANDS de BOIS de SCIAGE
92, RUE SANGUINET, MONTREAL.
Coin des rues Sanguinet et Dorchester.
TELEPHONE No. 108.
CLOS } Bassin Wellington, en face des Bureaux du Grand-Tronc.
TELEPHONE No. 1404.

JOS HUSEREAU **PLOMBIER, FERBLANTIER,**
Poseur d'Appareils à Eau Chau-
de, Couvertures, Etc.
No 42, rue Ste-Marguerite, Montréal.

A. PALASCIO **MARCHAND DE FER**
En Gros et en Détail.
Importateur de toutes espèces de Ferronneries pour construction d'Églises,
Collèges, Couvents et Résidences. Outils pour Menuisiers, Charpentiers,
Meubliers etc., une spécialité.

390, Rue St-Jacques, 390.